



Compte rendu Comité Technique du 18 juin 2013

Bilan social : réductions d'ETP et de la masse salariale : pour l'instant on y arrive.

Contrat d'objectif 2013-2018 : joli document, réalisé en interagence même s'il contient des informations et objectifs spécifiques à Rhin-Meuse. Objectifs comme d'habitude ambitieux mais sans info suffisante sur les moyens au-delà de 2013. De ce fait et dans un contexte de réduction récurrente des moyens et avec la nouvelle ponction annoncée sur les budgets, le SNE a décidé de s'abstenir lors du vote.

Points d'actualité, suite à notre demande

1. Evaluation de la politique de l'eau : plusieurs démarches en cours, rendu prévu en juillet en prévision de la conférence environnementale de septembre avant laquelle aucune décision ne sera prise. Le futur de l'ONEMA et celui de la future Agence Française pour la Biodiversité (AFB) semblent liés. Une territorialisation de l'AFB calée sur les territoires des Agences de l'eau serait envisagée, ce qui pourrait entraîner des liens fonctionnels avec nos établissements.
2. Ponction du gouvernement sur les agences (voir notre mel d'info du 14 juin) : Le DGEA confirme ces infos et n'en sait pas plus. Cette ponction est très probable mais ses modalités restent à préciser. Elle représenterait de l'ordre de 10 % du budget 2014, ce qui, compte tenu du nombre réduit de champs sur lesquels on a une marge de manœuvre, représente une contrainte TRES importante. Le CB de AESN et le CA de AEAG ont adopté une motion de protestation et l'ensemble des présidents de CB ont écrit à la Ministre et la rencontreront la semaine prochaine. Mais tout cela ne devrait pas changer grand-chose, le projet ne venant probablement pas du MEDDTL. Nos devons nous préparer à une modification du programme (pourtant voté laborieusement) et à un impact sur nos interventions.
3. Etude BBZ : RAS à ce jour. Premiers rendus à partir du 19 juin. Pas de décision à attendre à court terme.

RPS : une réunion du comité de suivi ainsi qu'une réunion du CHSCT ont eu lieu récemment à ce sujet. Une évaluation du dispositif d'alerte est prévue. Nous avons fait part de nos réserves concernant les modalités de cette évaluation et nous en examinerons avec attention les résultats. Ce bilan n'est pas destiné à évaluer les résultats en matière de prévention des RPS et cette question centrale reste sans réponse. Nous avons à ce sujet précisé que nous estimions que l'efficacité du plan d'action est au final médiocre, des situations restant sans amélioration notable.

Note d'organisation DPEM : vote favorable, cette note ayant recueilli l'approbation des intéressés. Des fiches de poste vont être publiées.

Prérogatives du CT et du CHSCT : les textes réglementaires ayant évolué, il est nécessaire de clarifier les prérogatives respectives de ces instances. Restent quelques champs potentiellement recouvrant : télétravail, RPS, formation.

Recrutements en cours et perspectives : nous avons demandé que le bilan annuel des recrutements soit plus détaillé en ce qui concerne les postes et les qualifications (diplômes et expérience) des personnes recrutées, afin d'avoir une lisibilité sur la conformité au statut. Concernant les perspectives, on reste dans l'attente du rendu BBZ.

Accueil d'apprentis (DSI et DTMAS) : avis favorable

Perspectives d'évolution du SMG :

1. Restaurant : du fait des prochains départs en retraites parmi les personnes qui y travaillent, il ne sera pas possible de maintenir les prestations actuelles, le remplacement de ces personnes « n'étant pas une solution privilégiée ». Restent 3 options : mutualisation délocalisation (CRS, autre ?), suppression et tickets restaurant, sous-traitance (mais pas évident compte tenu du nombre limité de personnes déjeunant sur place)
2. Garage : la surveillance du parc et le petit entretien resteront probablement réalisés en interne (une personne à temps partiel)
3. Courrier : une étude est prévue en fin d'été pour répondre aux difficultés récurrentes de cette prestation. Nous avons demandé que cette étude soit bien globale pour intégrer l'ensemble des problèmes et mieux formaliser certaines pratiques. La sous-traitance et la dématérialisation font partie des pistes envisagées, pour certains aspect de la problématique.
4. Entretien des locaux : sur ce sujet comme ailleurs, les contraintes (ETP + frais de fonctionnement) font qu'il n'y pas de solution à court terme.

Points divers, à notre demande

1. Délocalisation des manifestations publiques : lorsque l'Agence organise des réunions publiques avec des invités externes en nombre important, celles-ci sont délocalisées (au Prémontres à Pont-à-Mousson). Le coût en est élevé alors que nous disposons d'une salle du conseil qui nous a coûté fort cher et que les frais de fonctionnement sont comptés. Le problème est double :
 - la salle n'est pas aux normes « établissement recevant du public » (sic !). Une étude est en cours pour remédier à cette situation « surprenante ».
 - c'est surtout au niveau des repas que les choses sont compliquées puisque la cantine ne peut accueillir qu'un nombre très limité de personnes extérieures et que l'option « traiteur » est également limitée en fonction de l'effectif (et par ailleurs coûteuse). A terme seules les manifestations se déroulant sur une demi-journée pourront avoir lieu à l'Agence. Les autres resteront délocalisées mais des solutions moins onéreuses que Pont-à-Mousson sont à l'étude.
2. Jour de carence : des propos tendant à dissuader les agents de déposer un recours, au motif que cela représenterait un risque (genre « retour de bâton avec effet rétroactif jusqu'à 2012 ») ont été relayés dans certaines réunions de service. Ce discours d'intimidation est scandaleux et ne doit pas remettre en cause vos demandes de recours vis-à-vis de cette disposition tout aussi scandaleuse.
3. Carnets de bord : un examen détaillé des carnets de bords des véhicules de l'agence a récemment été réalisé. Il s'agit d'un exercice annuel « normal visant notamment à ventiler les dépenses de déplacement en fonction des unités.
4. Contraventions : nous avons fait part à la direction d'un récent arrêt de la cours de cassation qui considère que les amendes faisant suite à des infractions commises avec une voiture d'entreprise doivent rester à la charge de l'entreprise. Affaire à suivre.